

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-14-0604 du 01/04/2014**

Arrêté du 19 février 2014

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE N° 120/2013 IDIV DU 05/12/2013 (NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE)

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte modification de l'arrêté n° 120/2013 IDIV du 05/12/2013 (nomination d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe).

Date d'application : 01/09/2014

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 120/2013 IDIV DU 05/12/2013 (NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE).....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ N° 120/2013 IDIV DU 05/12/2013 (NOMINATION D'INSPECTEURS DIVISIONNAIRES DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'économie et des finances

**ARRÊTÉ n° 23/2014 – IDIV du 19/02/2014**

portant modification de l'arrêté n° 120/2013 IDIV du 05/12/2013 (nomination d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe)

**Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,**

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 relatif au classement des postes comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 5 décembre 2013 portant nomination d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe ;
- Vu l'arrêté du 19 février 2014 rapportant les dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2013 ;
- Vu l'avis de la commission administrative paritaire n° 3 de la direction générale des finances publiques des 19 et 20 novembre 2013 ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

Les dispositions de l'arrêté du 5 décembre 2013 portant nomination de Monsieur Pierre-André SORIA au grade d'inspecteur des finances publiques hors classe à compter du 15 juin 2014, sont rapportées.

**Article 2**

Monsieur Pierre-André SORIA (n° DGFIP 155629), inspecteur divisionnaire des finances publiques de classe normale 4<sup>ème</sup> échelon, rang du 04/07/2013 est promu inspecteur divisionnaire hors classe 2<sup>ème</sup> échelon, rang du 04/07/2013, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 et affecté en qualité de comptable du service des impôts des particuliers de Reims Nord (catégorie C2) à cette même date.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

Fait à Paris, le 19 février 2014

POUR LE MINISTRE CHARGÉ DU BUDGET,  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

CÉLINE CASTELEYN

<b>BOFIP</b> Direction générale des Finances publiques	
Directeur de publication : Bruno Bézard	ISSN 2268-0756